



Délibération n° 2017-2

Date du 21/06/2017

OBJET: prise de participation du GIP La Grande école du numérique

à la MedNum

Vu

- le décret n° 2014- 1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial
- l'ordonnance n°2014- 1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial
- la convention constitutive du groupement d'intérêt public « La Grande Ecole du Numérique en date du 15 novembre 2016 ;

la présente délibération est soumise à l'assemblée générale du GIP La Grande école du numérique par voie dématérialisée en date du JJ/ MM/ AAAA

La convention constitutive du GIP indique, à son article 9.3 concernant les attributions de l'assemblée générale, que celle-ci délibère sur « les prises de participations, la possibilité de s'associer avec d'autres personnes et de transiger »

Est soumis au vote conformément à ce qui a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2017 :

- La prise de participation à la coopérative des acteurs de la médiation du numérique dénommée « Med Num »
 - o Nombre d'actions : 20 parts de capital
 - o Prix unitaire : 50 €

Vote :

Nombre de voix pour (lister) : 19

Nombre de voix contre (lister) : 0

En conséquence la délibération est (rayer la mention inutile) :

adoptée

~~rejetée~~

Fait le 05 juillet 2017

Stéphane DISTINGUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Distinguin', written in a cursive style.